



## LE SAVIEZ-VOUS...?

### D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT EXISTENT POUR LES APPAREILS AUDITIFS EN PLUS DU PAAF<sup>1</sup>

DATE Février 2014

---

Vous savez probablement que le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) du gouvernement provincial couvre les appareils auditifs. Mais vous ne savez peut-être pas qu'il existe d'autres sources de financement pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter des appareils auditifs même avec l'aide de 500 \$ par oreille du PAAF. Par exemple :

- les organismes de bienfaisance et de services tels que le Club Kiwanis Club et la Légion royale canadienne;
- Emploi et Développement social Canada;
- les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;
- la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits;
- le ministère des Anciens Combattants.

Pour en savoir plus sur ces sources de financement et d'autres qui pourraient aider les membres de l'Ordre à venir en aide aux personnes qui ont besoin d'appareils auditifs, consultez les liens suivants :

[www.chha.ca/amec/projects-funding.php](http://www.chha.ca/amec/projects-funding.php)

[www.chha.ca/documents/Hearing\\_Aid\\_Subsidies\\_Across\\_Canada.pdf](http://www.chha.ca/documents/Hearing_Aid_Subsidies_Across_Canada.pdf) (en anglais)

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec nous à [caslpo@caslpo.com](mailto:caslpo@caslpo.com) ou par téléphone au numéro 416-975-5347 ou au 1-800-993-9459.

---

<sup>1</sup> Programme d'appareils et accessoires fonctionnels